

ARRÊTÉ N° 2026-306-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Avenue du Trait d'Union

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème}-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté N°26-02290 du département de la Charente-Maritime du 05 mai 2026 ;

Vu la demande présentée par la société DA SOLUTIONS 13 avenue d'Aygu 26200 MONTELIMAR ;

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison de reprise d'enrobé à chaud suite aux travaux de création d'un réseau de télécommunication sous le trottoir pour la parcelle cadastrée AN 529, 774 avenue du Trait d'Union à Chéray 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 15 septembre au 02 octobre 2026, la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux.
- Piste cyclable et piétonne réduite au droit de l'intervention.

Le passage des véhicules de secours devra être préservé

ARTICLE 2 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- La police municipale
- La société DA SOLUTIONS

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 14 septembre 2026.

La maire,
Dominique RABELLE

